

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 25

Nachruf: Duflon, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

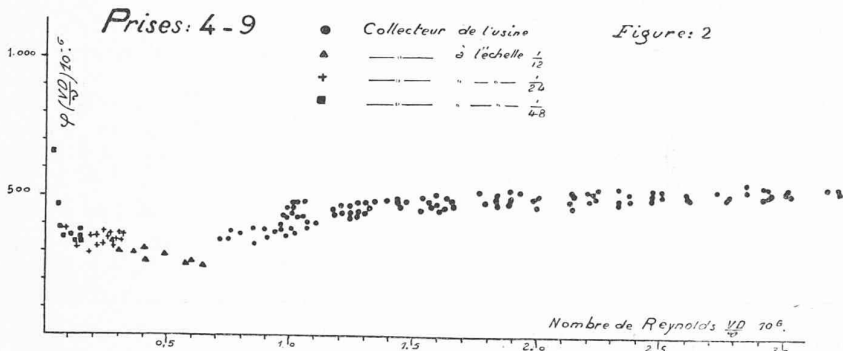
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Figure: 1.



valeurs du nombre de Reynolds comprises entre 1×10^6 et 3×10^6 (fig. 2). L'extension de cette notion d'ouvrages courts à des ouvrages industriels mettant en jeu les dimensions et les vitesses couramment utilisées dans les usines hydrauliques constitue un point particulièrement intéressant.

2. Au point de vue de la similitude, les pertes de charge déduites des mesures effectuées sur les modèles réduits en bronze ne correspondent pas à celles observées sur les tubulures en acier de l'ouvrage réel. Les irrégularités de fabrication et la rugosité des parois nécessitent, en raison de leur caractère mal défini, l'emploi pour cette extrapolation d'un coefficient numérique déterminé empiriquement.

3. Les diverses pertes de charge calculées par les formules de Maurice Lévy, pour les portions rectilignes, et de Rankine pour les coudes, correspondent avec une assez bonne approximation, aux résultats des mesures.

NÉCROLOGIE

Louis Duflon.

Le 11 novembre 1930 s'est éteint à la Clinique Florimont sur Montreux, après une longue et douloureuse maladie, un homme qui a rendu d'éminents services à son pays et à l'étranger, et dont la carrière mérite d'être ici retracée.

Né à Villeneuve, le 23 février 1860, Louis Duflon fit ses premières études à l'Ecole industrielle de Lausanne, puis, de 1876 à 1881 à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il en sortit avec le diplôme de professeur de mathématiques, pensant tout d'abord se vouer à l'enseignement; les circonstances en décidèrent autrement et il n'eut pas lieu de s'en repentir.

Entré, en 1882, dans la Maison Bréguet, à Paris, aux modestes appointements de 150 francs par mois, il ne tarda pas

à se faire remarquer par son assiduité, ses solides connaissances, sa scrupuleuse conception du devoir et devint bientôt chef du bureau des mesures électriques de cet établissement connu. La Maison Bréguet chargea peu après L. Duflon de missions délicates, tout d'abord à l'Exposition internationale de Vienne, puis à Saint-Petersbourg.

Il fut dans cette dernière ville, de 1886 à 1890, chef de la succursale de la Maison Bréguet, puis de 1890 à 1893, directeur de la Société « Prince Tenichef et Co »; il y fonda ensuite la Société en commandite Duflon, Constantinowitch et Co, dont il fut jusqu'en 1915 associé-gérant. Cette association avait aussi pour la Russie la représentation de la Maison Sautter-Harlé et Co à Paris, renommée entre autres pour ses phares, pour ses machines et appareils électriques sur navires de guerre et de marine marchande.

Grâce aux capacités remarquables et au travail assidu de L. Duflon, l'entreprise qu'il dirigea pendant de nombreuses années acquit une situation en vue. Comme fournisseur de la Marine russe il prit part à de nombreuses conférences et délibérations des comités de ce ministère, où ses conseils furent fréquemment sollicités, ses avis écoutés avec intérêt et souvent suivis avec déférence. Il est intéressant de constater qu'un Suisse ait, dans une certaine mesure, joué le rôle d'un conseiller naval en Russie, à l'instar du Genevois, le fameux LeFort, premier amiral russe, ami et homme de confiance de Pierre le Grand.

En bon Vaudois, L. Duflon garda toute sa vie un attachement profond à son coin de terre, à son pays natal, son cher Villeneuve où il s'établit en 1908, pour y vivre à proximité de ses parents, après s'être retiré en partie des affaires. Il y coula des jours heureux, auprès de sa fidèle compagne toujours attentive à lui épargner des soucis et à veiller sur sa santé, au milieu d'une population laborieuse dont il sut gagner l'estime et l'affection. Loin de vivre en égoïste, il fit bénéficier ses concitoyens de sa vaste expérience: membre puis président du Conseil communal, président du Conseil de paroisse, il exerça avec dévouement et distinction les fonctions absorbantes et si souvent ingrates de syndic. C'est en grande partie grâce à son initiative et à ses démarches que fut construit le beau collège de Villeneuve, une des preuves durables de son intérêt pour les affaires de la commune.

L'industrie suisse ne pouvait manquer de recourir également à ses services. Il fut administrateur des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, vérificateur de la Société romande d'électricité, administrateur et membre du Comité de direction de la Banque de Montreux, etc. La manière dont il s'acquitta de ses multiples fonctions a été appréciée à sa juste et haute valeur par ses nombreux collaborateurs et amis.

Sa fin fut cruelle. Il a beaucoup souffert, avec une patience et une résignation admirables. Il eut la suprême consolation d'être entouré par les siens et de recevoir de tous côtés des témoignages de la plus vive et de la plus cordiale sympathie.

Tous ceux qui ont connu cet homme excellent, toujours affable, serviable et courtois, aussi distingué par le cœur que par l'esprit, lui garderont un souvenir fidèle et reconnaissant.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués, du 27 septembre 1930, à 9 h., à Saint-Gall.

Ordre du jour: 1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

du 9 novembre 1929, à Lugano. (Bulletin technique, 56^e année, pages 49-51.) — 2. Election du président et de quatre membres du Comité central. — 3. Election de deux réviseurs des comptes et de leurs suppléants. — 4. Dissolution du Groupe des ingénieurs du génie rural et topographes. — 5. Révision du Contrat de louage pour employés avec dénonciation mensuelle. Formule 22. — 6. Adoption d'une instruction pour les expertises et la constitution de tribunaux arbitraux par la S. I. A. — 7. Adjonction au tarif d'honoraires Nos 102-103 de la S. I. A. — 8. Normes pour l'exécution des tuyaux en ciment. — 9. Nouveaux statuts de la Section de Winterthur. — 10. Rapport de la commission pour la protection des titres d'ingénieur et d'architecte. — 11. Divers.

Sont présents à l'assemblée : le Comité central au complet : MM. P. Vischer, président ; A. Walther, P. Beuttner, M. Brémont, M. Paschoud, E. Rybi, M. Schucan et P. Soutter, secrétaire,

et 55 délégués de 14 Sections :

Argovie : M. W. Müller.

Bâle : MM. Rud. Christ, Franz Bräuning, A. Bringolf, O. Ebell, W. Faucherre, A. Linder, Paul Karlen.

Berne : MM. R. Eichenberger, F. Hunziker, K. Kobelt, E. Meyer, W. Rieser, F. Steiner, Hans Weiss.

Fribourg : M. Léon Hertling.

Genève : MM. M. Turrettini, Edm. Emmanuel, Frantz Fulpius, Jean Promier.

Grisons : MM. H.-L. v. Gugelberg, H. Conrad.

Schaffhouse : MM. Paul Meyer, Erwin Maier.

Soleure : M. Werner Luder.

Saint-Gall : MM. E. Schenker, W. Grimm.

Thurgovie : M. A. Rimli.

Vaudoise : MM. E. Gaillard, L. Brazzola, H. Demierre, H. Dufour, A. Laverrière, A. Paris, Ch. Thévenaz.

Waldstätte : MM. A. Rölli, Otto Dreyer, C. Griot, W. Schröter.

Winterthur : MM. Herbert Brown, H. Ninck.

Zurich : MM. Fritz Escher, E. Diserens, R. Dubs, Fr. Fritzsche, B. Grämiger, A. Hässig, C. Jegher, M. Kopp, G. Korrodi, Max Meyer, R. v. Muralt, Hans Neef, Henri Naville, Heinrich Peter.

Présidence de M. P. Vischer, architecte, président central.

Procès-verbal : M. P. Soutter, ing., secrétaire.

Le président ouvre la séance et salue les délégués.

M. Soutter, secrétaire, communique à l'Assemblée que notre Société suisse des ingénieurs et des architectes compte actuellement 2027 membres effectifs, dont 113 n'ayant pas encore atteint leur trentième année. Dans le nombre il y a 910 ingénieurs civils, 554 architectes, 532 ingénieurs mécaniciens et 31 ingénieurs chimistes.

1. Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 novembre 1929 à Lugano est accepté avec remerciements.

2. Election du président central et de quatre membres du Comité central. — M. Vischer, président, rappelle que les membres du Comité central sont soumis à réélection tous les deux ans. Les membres intéressés sont immédiatement rééligibles et se mettent à la disposition de l'Assemblée ; les Sections n'ont, d'autre part, présenté aucune candidature concurrente.

M. A. Walther, ing., assume momentanément la présidence. L'assemblée réélit M. Vischer à l'unanimité, et lui témoigne sa confiance par acclamations.

M. P. Vischer reprend la présidence, puis les autres membres du Comité central sont réélus à l'unanimité.

3. Election de deux réviseurs des comptes et de leurs remplaçants. — Le président annonce la démission de M. Im Hof, ingénieur municipal, que ses occupations empêchent d'accepter une réélection ; par contre, le Comité central a obtenu

de M. von Gugelberg qu'il conserve ses fonctions pour une nouvelle période ; la continuité est ainsi assurée. Sur proposition de la Section de Winterthur, M. le Dr Brown, ing., est élu à forte majorité en remplacement de M. Im Hof. M. L. Schwegler, ing. (Waldstätte) et M. H. Næf, arch. (Section de Zurich) sont nommés suppléants.

4. Dissolution du Groupe des ingénieurs du génie rural et topographes. — Le président central donne la parole à M. le professeur Diserens, ancien président du Groupe professionnel pour exposer les raisons de la dissolution.

M. Diserens expose que la constitution de la Nouvelle Société suisse du Génie rural, due à l'initiative du groupe lui-même, a conséquemment conduit à cette dissolution. Il retrace l'activité du Groupe, et plus spécialement celle de la Commission de normalisation. La fortune acquise sera distribuée en

deux parts égales : une première moitié ira à la Commission du génie civil en vue de l'édition des normes pour travaux d'amélioration du sol ; l'autre moitié sera répartie également entre la Société suisse de photogrammétrie et la Société suisse du Génie rural. Ces décisions ont reçu le plein assentiment du Comité central. M. Vischer, président, remercie M. Diserens de son exposé ; il confirme que le Comité central, ayant soigneusement étudié la situation, recommande de sanctionner cette dissolution. Les statuts centraux ne prévoient en fait (art. 45) que la constitution de nouveaux groupes professionnels, non leur dissolution ; le Comité central devait donc prendre lui-même les décisions à ce sujet.

5. Révision du Contrat de louage de services pour employés avec dénonciation mensuelle. Formule 22. — Sur demande de M. Vischer, président central, M. Grämiger, ing., président de la Commission de révision, expose l'état de la question.

La commission paritaire, ayant à défendre les intérêts des employeurs comme ceux des employés, s'est efforcée de profiter des expériences faites

par d'autres organisations, avec des contrats normaux analogues. A l'inverse de l'ancien, le nouveau contrat n'est pas unilatéral ; on l'a aussi rendu plus souple en mettant certaines conditions accessoires à titre de simples remarques ou de recommandations finales.

M. von Gugelberg, ing., rend hommage au travail de la Commission ; il salue particulièrement le principe d'un minimum de vacances assuré aux employés astreints au service militaire. C'est équitable, car la vie militaire développe certaines qualités morales dont l'employeur bénéficie aussi.

M. Vischer, président, demande si l'assemblée veut approuver le contrat en bloc, ou si elle désire le discuter auparavant en détail.

M. Emmanuel, ing., demande la discussion par articles.

M. Laverrière, arch., n'est pas d'accord avec l'art. 5 ; il s'oppose par principe à une obligation du patron d'informer ses employés de ses intentions relatives à une participation éventuelle aux concours.

M. Schucan, arch., répond que l'art. 5 résulte de tractations longues et délicates avec l'Union suisse des Techniciens. La Commission a été unanime à reconnaître aux employés le droit de prendre part à des concours ; le cas de participation simultanée du chef et de ses subordonnés se présentera rarement. Nous pouvons donc sans crainte assurer ainsi à nos jeunes collègues un moyen de progresser et de se faire connaître.

M. Fulpius, arch., estime que le texte français de l'art. 5 ne correspond pas à l'allemand ; une traduction meilleure pourrait peut-être satisfaire aux critiques formulées.

M. Turrettini, arch., propose une nouvelle rédaction française de l'art. 5, à laquelle M. Laverrière adhère.



LOUIS DUFLON.